



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

26^{ème} session de la Conférence des Etats Parties de l'OIAC

Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Luis VASSY,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Cher amis,

La France s'associe à la déclaration de l'Union Européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président,

Je souhaite tout d'abord vous féliciter pour votre élection comme Président de la Conférence des Etats parties. La délégation française vous fait pleinement confiance pour mener nos débats avec succès à l'occasion de cette vingt-sixième session.

Monsieur le Président,

Croyez-le, je souhaiterais ne pas avoir à aborder ce sujet aujourd'hui. Mais si le dossier syrien demeure au cœur des préoccupations de notre Organisation, plus de huit ans après l'accession de la Syrie à la Convention, c'est précisément parce que des armes chimiques ont continué à être utilisées par un de ses Etats membres.

D'aucuns oseront évoquer un acharnement politique. Pourtant, ce dont il s'agit véritablement, c'est uniquement du respect de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, Convention que nous nous sommes tous engagés à respecter lorsque nous l'avons signée et ratifiée.

C'est pourquoi je ne peux que regretter le refus manifeste du régime syrien de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC. Loin d'être exemplaire par le passé, l'absence de coopération de la Syrie est désormais flagrante et témoigne d'une volonté délibérée de faire obstruction au travail de l'OIAC.

Afin d'en prendre la mesure, laissez-moi énumérer les obstacles alarmants mis en œuvre par le régime syrien, qui ont entravé les missions du Secrétariat technique depuis l'adoption de la décision C-25/DEC.9 en date du 21 avril 2021 par la Conférence des Etats parties. Concernant l'équipe d'évaluation de la déclaration initiale (DAT), son déploiement en Syrie a été rendu impossible depuis avril dernier. La Syrie ne délivre pas les visas demandés, et quand elle les délivre, c'est avec retard et au compte-gouttes. Nous ne pouvons que nous étonner du fait qu'un expert de la DAT se voit refuser l'octroi d'un visa par la Syrie, alors qu'il a pourtant été autorisé à s'y rendre à plus de vingt reprises par le passé. Le retard dans la délivrance du visa à l'officier de liaison en poste à Damas a aussi eu un impact significatif sur la préparation des missions envisagées cet automne.

Manifestement, le régime syrien ne souhaite pas coopérer. Cela n'est pas acceptable. Nous rappelons que cette obligation de coopération est inscrite à la fois à l'article VII paragraphe 7 de la Convention à laquelle la Syrie a adhéré, et dans la résolution 2118, qui exige de fournir au personnel de l'OIAC et de l'ONU un accès immédiat et sans entrave à tous les sites jugés pertinents sur son territoire.

Pourtant, nous le rappelons une fois encore, les mesures découlant de la décision prise en avril par la Conférence des Etats parties ne sont pas irréversibles. Les droits et privilèges qui ont été suspendus en avril peuvent être recouverts. Cela implique que le régime se mette en conformité avec ses obligations internationales et coopère résolument et de bonne foi avec l'OIAC, qui poursuit son travail en toute transparence et avec un très grand professionnalisme.

Au-delà, nous rappelons que seule une solution politique crédible, viable et inclusive, conforme à la Résolution 2254 du Conseil de Sécurité des Nations Unies permettra de mettre fin au conflit syrien. Alors que la Convention a été violée par le régime syrien qui a continué à employer des armes chimiques contre sa population depuis 2013, mon pays demeure pleinement mobilisé pour qu'une réponse appropriée puisse être apportée, dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques ou auprès des juridictions nationales qui ont pu être saisies, afin que les victimes aient accès à la justice.

Monsieur le Président,

L'attaque au moyen d'un agent neurotoxique perpétrée à l'encontre de M. Alexeï Navalny le 20 août 2020 sur le territoire de la Fédération de Russie nous a tous choqués.

La France partage les conclusions de plusieurs de ses partenaires européens et du Secrétariat technique sur les faits d'empoisonnement au moyen d'un agent neurotoxique militaire appartenant au groupe Novitchok. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'utilisation choquante et irresponsable d'un tel agent. L'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est inacceptable et contrevient aux normes internationales contre l'utilisation de ces armes. Il est impératif que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce crime et sur ceux qui l'ont perpétré, que les responsables rendent des comptes et que toutes les dispositions soient prises pour éviter la répétition de telles attaques.

Il est avant tout de la responsabilité de la Fédération de Russie d'ouvrir une enquête crédible et transparente sur cet acte criminel survenu sur son territoire, contre un citoyen russe, au moyen d'un agent de la famille des neurotoxiques développées par la Russie. Nous attendons toujours de la Fédération de Russie qu'elle fournisse des explications crédibles à cette tentative d'assassinat.

Comme vous le savez, la Représentation permanente de la Fédération de Russie a adressé via le Secrétariat Technique une note verbale à mon pays, reçue le 18 octobre 2021. En application des dispositions de l'Article IX paragraphe 2 de la Convention, la France y a répondu dans le délai de rigueur, par note verbale en date du 18 octobre 2021.

Monsieur le Président,

Comme chaque année, la Conférence va se prononcer sur le Programme et Budget de l'OIAC. Il s'agit toutefois du premier budget biennal que nous examinerons, permettant ainsi une vision à plus long terme sur la gestion de l'Organisation. La France tient à saluer l'excellent travail accompli par les co-facilitateurs M. Jerzy Gierasimiuk et M. Matteo Fachinotti en amont du Conseil Exécutif d'octobre, qui a permis la recommandation par le Conseil exécutif de l'adoption du projet de Programme et Budget pour 2022-2023.

Compte tenu du contexte que nous connaissons depuis plusieurs années, nous avons la responsabilité de pourvoir l'Organisation des moyens indispensables à la réalisation de ses missions, de la démilitarisation chimique à la lutte contre la réémergence, en passant par la coopération internationale. Par conséquent, la France a décidé de faire une exception à la politique de croissance nominale zéro qu'elle applique aux budgets des organisations internationales et de soutenir le projet de budget, tel que recommandé par le Conseil exécutif lors de sa quatre-vingt-dix-huitième session.

Nous souhaitons toutefois souligner que la hausse du niveau des contributions obligatoires n'est pas soutenable sur le long terme et qu'elle doit aller de pair avec les démarches d'optimisation et de rationalisation engagées par le Secrétariat technique. Nous rappelons qu'il est en outre du devoir de chaque Etat partie de permettre au Secrétariat technique d'assurer son mandat, en payant à temps et dans leur intégralité ses contributions obligatoires. Il est primordial que les Etats en situation d'arriérés de paiement se conforment à leurs obligations le plus rapidement possible afin de résorber le déficit actuel. En effet, les Etats qui respectent leurs engagements financiers ne doivent pas supporter une charge supplémentaire qui ne leur incombe pas.

Monsieur le Président,

Comme recommandé par le Conseil exécutif lors de sa session d'octobre, la France soutient le renouvellement du Directeur général, M. Fernando Arias, dans ses fonctions pour un second mandat de quatre ans. Nous lui réitérons notre pleine confiance, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Secrétariat technique, qui œuvrent quotidiennement pour le but que nous nous sommes fixés, un monde enfin exempt d'armes chimiques.

Monsieur le Président,

Mon pays est pleinement engagé en ce sens et dans la lutte contre la réémergence de l'emploi d'armes chimiques.

C'est pour atteindre ces objectifs que la France a contribué cette année à hauteur de près de deux millions d'euros en soutien à l'OIAC dans différents domaines : les activités liées à la Syrie, la cyber-sécurité, la construction du futur Centre pour la Chimie et la Technologie ou encore les activités de renforcement des capacités en Afrique. La France est en effet déterminée à investir dans le futur de l'OIAC, dont l'expertise demeure essentielle afin d'empêcher la réémergence de l'emploi d'armes chimiques, y compris par des acteurs non-étatiques.

La France est également engagée depuis 2019 dans le programme de Partenariat développé par le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous sommes convaincus que

la coopération internationale permettra de faire progresser la mise en œuvre de la Convention, y compris par des échanges de bonnes pratiques entre autorités nationales.

Monsieur le Président,

Nous traversons aujourd'hui une période pleine de défis. Ceux-ci appellent l'Organisation à se moderniser, alors que l'un des objectifs initiaux de la Convention sera bientôt rempli mais que de nouvelles menaces pèsent sur la sécurité internationale. C'est dans cette perspective que nous envisageons la Conférence d'examen qui aura lieu en 2023, dont le succès repose sur notre responsabilité collective. De par sa capacité intrinsèque de dissuasion, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques constitue l'une des plus grandes réussites dans le domaine du désarmement. Il est aujourd'hui de notre ressort de la défendre. Nous le devons à nos citoyens, que nous avons promis de protéger devant ces armes.

Monsieur le Président,

Je demande à ce que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence des Etats parties et postée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC. Je vous remercie./.

Mr. Chairman, Mr. Director General
Mrs. and Mr. Ambassadors,

France aligns itself with the declaration of the European Union. Allow me to add the following elements in my national capacity.

Mr. Chairman,

I would firstly like to congratulate you on your election as Chairperson of the Conference of States Parties. The French delegation has full confidence in you to successfully lead our debates during this twenty-sixth session.

Mr. Chairman,

Believe me, I wish I did not have to address this topic today. But if the Syrian chemical dossier remains at the very core of our Organisation's concerns, more than eight years after Syria's accession to the Convention, it is precisely because chemical weapons have continued being used by one of its Member States. Some may dare to call this a political stance. However, what this is really about is nothing else but dealing with compliance with the Chemical Weapons Convention, which we all committed ourselves to when we signed and ratified it.

This is why I can only regret the Syrian regime's clear refusal to cooperate with the OPCW Technical Secretariat. Far from being exemplary in the past, Syria's lack of cooperation is now blatant and shows a deliberate desire to obstruct the OPCW's work.

In order to assess this, let me list the alarming obstacles put in place by the Syrian regime, which have hindered the missions of the Technical Secretariat since the adoption of the decision C-25/DEC.9 dated 21 April 2021 by the Conference of States Parties. Regarding the Declaration Assessment Team (DAT), its deployment to Syria has been impossible since April this year. Syria does not issue the requested visas, and when it does, it is actually late and piecemeal. We can only be surprised that one DAT expert is denied a visa by Syria, despite having been allowed to travel to Syria on more than twenty occasions in the past. The delay in issuing the visa to the liaison officer in Damascus has also had a significant impact on the preparation of the missions planned for this autumn.

Clearly, the Syrian regime does not want to cooperate. This is not acceptable. We recall that this obligation to cooperate is enshrined both in Article VII paragraph 7 of the Convention to which Syria has acceded, and in Resolution 2118, which

requires Syria to provide OPCW and UN personnel with immediate and unimpeded access to all relevant sites on its territory.

Yet, we reiterate once again, the measures resulting from the April decision of the Conference of States Parties are not irreversible. The rights and privileges that were suspended in April can be recovered. This requires the regime to comply with its international obligations and to cooperate resolutely and in good faith with the OPCW, which is continuing its work in full transparency and with great professionalism.

Beyond that, we recall that only a credible, viable and inclusive political solution in line with UN Security Council Resolution 2254 will bring an end to the Syrian conflict. While the Convention has been violated by the Syrian regime, which has continued to use chemical weapons against its population since 2013, my country remains fully mobilized so that an appropriate response can be provided, within the framework of the International Partnership against Impunity for the Use of Chemical Weapons, or within the national jurisdictions that have been seized, so that the victims finally have access to justice.

Mr. Chairman,

The attack by means of a chemical nerve agent against Mr. Alexei Navalny on 20 August 2020 on the territory of the Russian Federation was shocking to all of us.

France shares the conclusions of several of its European partners and the Technical Secretariat on the facts of poisoning with a military nerve agent belonging to the Novitchock group. We condemn in the strongest terms the shocking and irresponsible use of such an agent. The use of chemical weapons anywhere, at any time, by anyone, under any circumstances, is unacceptable and contravenes international norms against the use of such weapons. It is imperative that light be shed on the circumstances of this crime and those who perpetrated it, that those responsible are held accountable and that all measures are taken to prevent the repetition of such attacks.

It is first and foremost the responsibility of the Russian Federation to initiate a credible and transparent investigation into this criminal act on its territory, against a Russian citizen, by means of an agent from the Russian-developed nerve agent family. We are still waiting for the Russian Federation to provide credible explanations about this assassination attempt.

As you know, the Permanent Representation of the Russian Federation sent a note verbale to my country via the Technical Secretariat, received on 18 October 2021. In accordance with the provisions of Article IX, paragraph 2, of the Convention,

France replied within the foreseen time limit, by the note verbale dated 18 October 2021.

Mr. Chairman,

As every year, the Conference will decide on the OPCW Programme and Budget. However, this is the first biennial budget that we will be considering, thus allowing a longer-term vision for the Organisation management. France wishes to commend the excellent work done by the co-facilitators Mr Jerzy Gierasimiuk and Mr Matteo Fachinotti in the run-up to the October Executive Council, which enabled the Council to recommend the adoption of the draft Programme and Budget for 2022-2023.

Given the context we have been experiencing for several years, we have a responsibility to provide the Organisation with the means essential to fulfil its missions, from chemical demilitarisation to fight against re-emergence and international cooperation. Consequently, France has decided to make an exception to the zero nominal growth policy applied to budgets of international organisations, and to support the draft budget as recommended by the Executive Council during its ninety-eighth session. However, this increase in the level of assessed contributions is not sustainable over the long haul and must go together with measures of optimisation and rationalisation to be undertaken by the Technical Secretariat. We also recall that it is the duty of each State Party to enable the Technical Secretariat to perform its tasks by paying its assessed contributions on time and in full. It is essential that States with arrears comply with their obligations as soon as possible in order to reduce the current deficit. Indeed, States that respect their financial commitments should not bear an additional burden.

Mr. Chairman,

As recommended by the Executive Council at its October session, France supports the reappointment of the Director General, Mr Fernando Arias, for a second four-year term. We reiterate our full confidence in him and in all the members of the Technical Secretariat, who work daily towards the objective we have set ourselves, a world finally free of chemical weapons.

Mr. Chairman,

My country is fully committed to that end and in the fight against the re-emergence of the use of chemical weapons. It is to achieve these objectives that France has donated nearly two million euros this year in voluntary contributions to support to the OPCW in various areas: activities related to Syria, cyber security,

the construction of the future ChemTech Centre or capacity-building activities in Africa. France is indeed determined to invest in the future of the OPCW, whose expertise remains essential to prevent the re-emergence of the use of chemical weapons, including by non-state actors.

France has also been involved since 2019 in the Mentorship Programme developed by the OPCW Technical Secretariat. We are convinced that international cooperation will help advance the implementation of the Convention, including through the exchange of best practices between national authorities.

Mr. Chairman,

These are challenging times. They call for the Organisation to modernise itself, as one of the original objectives of the Convention will soon be fulfilled, while new threats to international security are emerging. It is with this in mind that we look forward to the 2023 Review Conference, whose success depends on our collective responsibility. The CWC is one of the most successful disarmament treaties in the world because of its inherent deterrent capacity. It is now our role to defend it. We owe it to our citizens, whom we have promised to protect from these weapons.

Mr. Chairman,

I request that this statement be considered an official document of this session of the Conference of States Parties and posted on Catalyst and on the official OPCW website. Thank you.